

Compte rendu de séance

Séance du 3 Août 2021

L'an 2021 et le 3 Août à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence de Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire.

Présents : Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire ; Madame BLANC Dominique ; Madame GALEY Christiane ; Monsieur BACHELART Olivier ; Monsieur BROTTÉ Patrick ; Monsieur CHIRCOP François ; Monsieur PELLETIER Yvon.

Excusés : Madame MIAN Claire ; Monsieur BARTHOLOME Stéphane ; Monsieur PERRAUD Yann ; Monsieur Jean d'AMECOURT.

Pouvoir : Madame MIAN Claire à Madame DUCATEAU Bénédicte.

A été nommée secrétaire : Madame BLANC Dominique

SOMMAIRE

Remboursement d'assurance suite au référé-expertise engagé pour le polygone de tirs -
2021_26
SDE 18 - Remplacement d'une lanterne Route de Dun - 2021_27
Convention de prestations en psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher -
2021_28

Remboursement d'assurance suite au référé-expertise engagé pour le polygone de tirs réf : 2021_26

Madame le Maire rappelle au conseil que plusieurs communes, dont Jussy-Champagne, se sont lancées dans une démarche pour essayer de récupérer les taxes foncières liées aux activités des entreprises privées sur le polygone de tirs. Le tribunal administratif d'Orléans a mandaté un expert pour estimer la production de revenus sur ces terrains.

Madame le Maire demande au conseil d'accepter le montant de remboursement d'assurance de la SMACL s'élevant à 192 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de remboursement d'assurance s'élevant à 192 €.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

SDE 18 - Remplacement d'une lanterne Route de Dun

réf : 2021_27

Madame le Maire explique au conseil qu'une lanterne de la Route de Dun (AB 0025) est tombée en panne. Après le contrôle du SDE 18, il est nécessaire de la remplacer.

Le coût du projet s'élève à 1 048,96 € HT (dossier technique, dépose et pose du matériel, matériel, essais et réglages) avec une prise en charge du SDE 18 de 50 %, soit 524,48 € HT. Le reste à charge de la collectivité s'élève en conséquence à 524,48 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la proposition du SDE 18 pour remplacer la lanterne AB 0025 de la Route de Dun dont le montant global s'élève à 1 048,96 € et le reste à charge de la collectivité à 524,48 € ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de prestations en psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher

réf : 2021_28

Dans le cadre de l'élaboration obligatoire des LDG (Lignes Directrices de Gestion), la commune de Jussy-Champagne se doit de se doter de documents règlementaires en matière de ressources humaines.

En complément du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui est à réviser, il est également nécessaire d'établir un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. Il consiste en la réalisation d'un diagnostic partagé des facteurs de risques psychosociaux qui sera présenté au Comité Technique du Centre de Gestion du Cher pour être ensuite intégré au Document Unique.

Il est nécessaire pour cela de signer une convention avec le Centre de Gestion du Cher. Le coût d'intervention de la psychologue du travail s'élève forfaitairement à 70 €/heure.

Le Fonds National de Prévention (FNP) subventionne l'élaboration en prenant en compte le coût de la psychologue du travail mais aussi le temps passé par les agents sur cette élaboration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'engager la commune de Jussy-Champagne dans la démarche de prévention des RPS ;
- Autorise le Maire à signer la convention de prestations en psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher ;

- Sollicite à ce titre toutes aides financières mobilisables ;
- Autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

☞ Projet de récupération de la taxe foncière liée aux activités des entreprises privées sur le Polygone de tirs

Le géomètre expert a réuni le 28 juin dernier l'ensemble des communes et les 2 communautés de communes ayant accepté de lancer la procédure de référé-expertise pour essayer de récupérer les taxes foncières liées aux activités des entreprises privées sur le polygone de tirs. Les services de la DGFIP étaient également présents ainsi que l'avocat de l'association.

Le but de la réunion était de définir l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de l'expert. Le tribunal a demandé un rapport avant fin octobre mais l'expert a demandé une prolongation de délai; les vacances d'été étant synonymes de fermeture d'établissement et donc un retard dans les transmissions de renseignements.

Les communes d'Osmoy et d'Ourouër-les-Bourdelins ne font pas partie de la procédure car elles sont très peu impactées par le polygone.

☞ Service des eaux

**** Analyses CVM***

A la demande du ministère de la santé et de l'agence régionale de santé (ARS) Centre Val-de-Loire, la commune a réalisé des prélèvements d'eau le 26 juillet en 10 points dont certains en bout de réseau afin de mesurer le taux de chlorure de vinyl.

Les résultats d'analyses reçus ce jour, montrent que sur les 10 points, le taux de chlorure de vinyl est $< 0,1 \mu\text{g/L}$ pour une valeur limite de $0,5 \mu\text{g/L}$.

La teneur en chlorure de vinyl est donc conforme à la valeur limite de qualité.

La commune a prévenu individuellement les personnes concernées par les prélèvements.

Les résultats d'analyses seront disponibles en mairie et seront également transmise via Panneau Pocket.

**** Changement de la cuve de javellisation***

La cuve de javellisation a encore le même problème de fuite.

La cuve étant sous garantie, le fournisseur a réalisé une nouvelle fois son changement (sûrement dû à un problème de défaut de fabrication). Depuis cette intervention, il n'y a plus de fuite.

**** Devis pour la maintenance du chlore***

La commune a reçu un devis pour la maintenance des tests de chlore. Il s'élève à 1 360 € TTC par an. La décision sera prise lors du prochain conseil.

**** Compteurs de sectorisation***

Le dossier de demande de subvention pour les compteurs de sectorisation a été envoyé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. (En attente de réponse).

☞ Site internet de la Mairie

La demande de subvention dans le cadre de « France relance » concernant la création du site internet de la commune a été envoyée. (En attente de réponse).

☞ Travaux d'accessibilité au Clos saint André

La commune a commandé une tablette PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour la partie surbaissée du bar de la salle des fêtes. Un rebord d'au moins 30 cm est demandé pour répondre à la mise aux normes. Dès qu'elle sera posée, l'APAVE passera pour délivrer l'attestation de conformité du Clos saint André.

☞ Défibrillateur installé sur le mur de l'école

La commune a demandé un devis pour un coffret électrique pour le défibrillateur. Le coffret actuel en acier ne convient pas et sera changé par un coffret en polyester renforcé de fibres de verre et ventilé pour supprimer le problème de surchauffe du transformateur du défibrillateur.

☞ Local des archives municipales

Un prestataire est venu prendre les mesures pour aménager un futur local pour les archives municipales à l'étage de la mairie.

Ce local sera fermé. (En attente d'un devis).

☞ Statistiques locales concernant la population

L'INSEE a envoyé les statistiques locales de Jussy-Champagne de 2018 : la commune comptait 199 habitants.

☞ Condoléances

L'épouse de Monsieur HERICOURT, ancien maire de Jussy, est décédée récemment. Madame DUCATEAU informe le conseil qu'elle a envoyé ses condoléances au nom du conseil municipal.

☞ Articles dans la presse

Madame le maire informe le conseil que plusieurs articles concernant la commune sont parus dans Le Berry Républicain ces derniers jours concernant :

- la chasse au trésor de la classe de Sophie CORNACCHIARI ;
- les bacs de jardinage à l'école de Jussy ;
- l'affichage du plan du cimetière à l'entrée du cimetière ;
- l'assemblée générale de l'association des Amis de l'église Saint-André.

☞ Scouts

Des jeunes scouts originaires de la région de St Chamond (département de la Loire - 42) sont venus faire leur camp à Quincampoix du 12 au 30 juillet 2021.

☞ Antenne relais 4G

Le dossier relatif au projet d'antenne relais sur Jussy est en attente. Madame le maire a tenté plusieurs fois de rappeler les services mais elle n'a pas eu de réponse pour l'instant.

Elle reprendra contact avec eux après les vacances d'été.

☞ Bar truck

La commune a reçu une demande d'installation d'un bar truck un mardi sur deux de 18h à 22h. Il s'agit de consommation de boissons ne dépassant pas 18° (licence III). Le conseil n'a pas

émis d'opposition.

☞ ***Fleurissement de la commune***

Madame le maire remercie la personne qui s'occupe du fleurissement de la commune.
Les bacs et massifs extérieurs sont bien entretenus.

☞ ***Suivi des travaux***

**** Réunions de suivi***

Madame le maire rappelle au conseil que les élus en charge des travaux se réunissent régulièrement pour suivre l'avancée des travaux. En raison de la période des vacances, la prochaine réunion se déroulera début septembre.

**** Travaux dans l'école***

Le lavabo central a été changé.

Un tableau blanc interactif est installé dans la classe de Madame Cornacchiari.

La demande de changement des fenêtres est toujours en cours.

**** Recommandations APAVE***

Les travaux recommandés par l'APAVE sont en cours (mairie, salle des fêtes et église).

**** Tour de table***

Yvon PELLETIER a visité une journée les structures du syndicat **SIAB3A**.

Il présentera le dossier sur la visite des structures lors du prochain conseil.

La séance est levée à 20 h 35.

Le maire,
Bénédicte DUCATEAU

